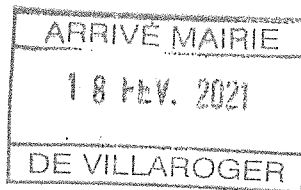


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 12/02/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun  
BP 1135  
38022 Grenoble Cedex  
Téléphone : 04.76.42.90.00  
Télécopie : 04.76.51.89.44



E21000016 / 38

Monsieur le maire  
VILLAROGGER  
MAIRIE  
73640 VILLAROGGER

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Dossier n° : E21000016 / 38  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : Enquête publique concernant l'aménagement des pistes bleue Lys et verte Villaroger sur la commune de Villaroger (Savoie)

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Daniel BLANC, contrôleur des travaux publics de l'Etat, demeurant LE CHATEAU, ESSERTS BLAY (73540) (tel : 04 79 89 68 98 ; portable : 06 24 19 14 51) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

12/02/2021

N° E21000016 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 04/02/2021, la lettre par laquelle Monsieur le maire de VILLAROGER demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Enquête publique concernant l'aménagement des pistes bleue Lys et verte Villaroger sur la commune de Villaroger (Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Daniel BLANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de VILLAROGER, à la société ADS et à Monsieur Daniel BLANC.

Fait à Grenoble, le 12/02/2021

Pour le Président,  
Le vice-président,



Stéphane WEGNER